

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 16-125-9 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce projet de règlement vise à autoriser le stationnement en arc-de-cercle, dit en demi-lune, avec deux entrées charretières, en cour avant secondaire.

AVIS PUBLIC est donné en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 17 novembre 2022, le Conseil a adopté par voie de résolution le *Premier projet de règlement numéro 16-125-9 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125*. Le projet de règlement vise à autoriser le stationnement en arc-de-cercle (demi-lune) en cour avant secondaire.
2. Une assemblée publique de consultation se tiendra le 15 décembre 2022 à 16 h 30 à la salle Éveline-Meloche située au rez-de-chaussée du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h le vendredi.
4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement numéro 16-125-9 concerne toutes les zones de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 24 novembre 2022.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière